

Randonnées pédestres : deux parcours créés à Mantes-la-Ville

Dès sa création en 2003, la Maison du Tourisme, en charge entre autres du développement de l'offre touristique, a souhaité répondre à une forte demande de marcheurs en quête de nouveaux itinéraires à faire en famille.

Dans cet objectif, elle a sollicité ses communes adhérentes pour recenser les chemins existants et créer des parcours de randonnée pédestre.

Mantes la ville a été la première à relever le défi. Mairie et club d'athlétisme se sont réunis pour mener à bien la mission aux côtés de la Maison du Tourisme, porteuse de projets et en charge de la promotion de ces parcours.

L'initiative a porté ses fruits...

Samedi 16 octobre ont été inaugurés à Mantes-la-Ville les deux premiers parcours de randonnée pédestre : un qui sent bon la noisette entre champs et bois. Bien que son intitulé refroidisse avec la nom « Balade aux Enfers » il offre un moment de pur détente en pleine nature et à deux pas de la ville.

Le deuxième parcours, intitulé « Boucle du Domaine de la Vallée », présente une marche plus longue en milieu urbain ; l'occasion d'arpenter les moindres recoins de Mantes-la-Ville !

Des parcours de randonnée pédestre qui valorisent notre en environnement...

La création de parcours de marche a rempli le double objectif fixé par la Maison du Tourisme outre de répondre à la principale demande de ses visiteurs : permettre aux amoureux de la nature de mieux connaître notre région et encourager les mairies à entretenir des secteurs parfois laissés à l'abandon, avec les inconvénients qui s'ensuivent.

Une mise en valeur qui passe par l'édition d'un itinéraire.

Chaque plaquette comporte en couverture les indications de base : durée, distance, type de balisage et avis sur la difficulté du parcours.

Les deux premiers sont classés « faciles » ou de catégorie 1, sachant qu'il y a 3 catégories signalées au dos du document, symbolisées par un petit bonhomme qui sue à grosses gouttes plus la marche est longue et difficile.

A l'intérieur, l'itinéraire est tracé sur une carte IGN juxtaposée au descriptif du parcours qui signale les principaux changements de directions mais aussi les éléments intéressants du patrimoine historique ou naturel.

Ces éléments se retrouvent en page intérieure avec une courte explication qui permet d'enrichir ses connaissances sur la commune.

En dernière page, la Maison du Tourisme a tenu à faire figure la « charte du randonneur » pour rappeler les bonnes règles d'usage pour préserver la faune, la flore et la tranquillité d'éventuels riverains.

Ces deux premières plaquettes constituent un premier pas vers la création de nouvelles boucles de randonnées sur le territoire du Mantois, en complément des PR et GR existants.

**Les brochures sont disponibles dans les locaux de la Maison du Tourisme,
place Saint-Maclou mais aussi en mairie de Mantes-la-Ville.**